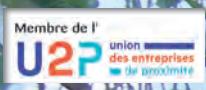
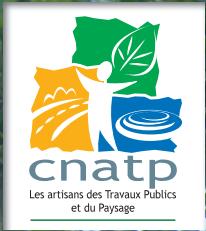
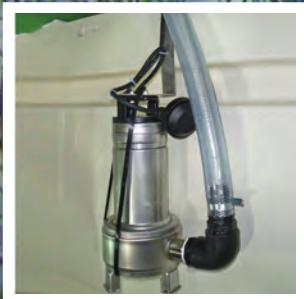


cnatp infos

LE JOURNAL DES ADHÉRENTS DE LA CNATP



100
N°



DOSSIER

LE POSTE DE RELEVAGE ANC

P.16



ÉVÉNEMENTS SALONS

SALONVERT 2020,
À SAINT-CHÉRON (91)

P.7

MAAF PRO

pour vous les PROS

Depuis plus de **60 ans**,
MAAF assure
les professionnels

- ➔ **Multirisque professionnelle**
RC Décennale (PROS du bâtiment)
- ➔ **Véhicules professionnels**
- ➔ **Santé collective et individuelle**
- ➔ **Prévoyance - Épargne - Retraite**



Prenez rendez-vous sans plus tarder

3015

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h



Le Mot de la Présidente



Il est déjà là... avec toute son effervescence...
Oui, le mois de septembre pointe déjà le bout de son nez.

Pour nous, ce mois est généralement chargé côté activité. C'est tout le mal que nous pouvons nous souhaiter, encore et surtout en cette rentrée 2020... La crise sanitaire plane encore et toujours et, dans son sillage, demeurent les craintes d'un grand bond en arrière sur le plan économique.

Nous devons être résolument optimistes.

Même si le gouvernement a annoncé fin juin que l'épidémie de Covid-19 est sous contrôle et a poursuivi l'allègement progressif des mesures barrières, nous devons poursuivre notre vigilance sur les chantiers suite à la recrudescence estivale.

Devant l'urgence alors que l'économie était à l'arrêt, le gouvernement a su entendre les dispositifs d'accompagnement que

nous soutenons avec l'U2P et prendre des mesures d'envergure pour aider les petites entreprises à traverser la crise : prêt garanti par l'Etat, activité partielle, exonérations de charges sociales, mise en place d'un fonds de solidarité...

Il est aujourd'hui essentiel de lever tous les freins à l'activité de nos entreprises car, si ces dispositions ont permis à bon nombre d'entre elles de traverser cette crise et de préserver des emplois, elles n'en sont pas moins affaiblies, avec une trésorerie particulièrement fragile et des perspectives économiques encore incertaines.

Aussi, tous les efforts consentis pendant la crise seront vains si le soutien apporté aux plus petites entreprises ne se poursuit pas dans la durée et avec le volontarisme des pouvoirs publics. C'est pourquoi, il apparaît indispensable d'amplifier et de pérenniser les mesures de soutien déjà adoptées, et de disposer d'outils économiques ciblés afin que nos entreprises puissent contribuer de tout leur potentiel à réinventer la croissance.

Nous saluons d'ailleurs la décision, fin juillet, du gouvernement qui, pour faciliter la relance économique, a décidé de relever temporairement à 70 000 € le seuil de dispense de procédure de passation pour les marchés publics de travaux.

Alain Griset, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, Président de l'U2P jusqu'en juin, doit être un appui précieux et saura faire émerger, derrière les grands arbres que sont Airbus, Air France, Renault..., l'incommensurable forêt des entreprises de proximité, poumon économique de la France.

Bonne rentrée à tous !

Françoise Despret

au sommaire

page 4 • ACTIVITÉS SYNDICALES

○ Agenda

Comptes-rendus des manifestations où il est important que la CNATP vous représente.

page 5 • ACTUALITÉS SYNDICALES

○ Le point sur le dossier GNR :

réunion coloration gazole pour les utilisateurs BTP, fin juillet, au ministère de la Transition écologique et solidaire.

○ CNATP-Infos : déjà 100 numéros !

page 7 • ÉVÉNEMENTS SALONS

○ Salonvert

Le salon pour les professionnels du Paysage en extérieur, se tient cette année à Saint-Chéron, en région parisienne ; la CNATP y sera, bien entendu, présente, et souhaite vous y retrouver nombreux !

page 8 • VIE DE L'ENTREPRISE

○ En bref...

Le prêt de main-d'œuvre. Les aides à l'embauche des apprentis et des jeunes de moins de 26 ans.

page 10 • CHANTIERS

○ Techniques de bio-rétention des eaux de pluie

Rappel de deux techniques majeures : les jardins de pluie et les toitures végétalisées.

page 14 • MARCHÉS

○ Travaux sans tranchée, une technique en progression

Leur atout majeur est de très peu dégrader les chaussées et donc de faciliter l'acceptation des travaux par les municipalités et la population. Panorama de la situation, des techniques et des enjeux.

page 16 • DOSSIER

○ L'importance des stations de relevage en ANC

Loin d'être un simple accessoire, ce matériel est indispensable pour évacuer les eaux épurées notamment en cas de dénivelé ; précisions et exemples concrets de positionnement. Retrouvez la CNATP aux prochaines Rencontres de la Gestion des Eaux de source, avec « Les Pros de l'ANC ».

page 20 • PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

○ Le risque routier : mise en place d'une politique de sécurité avec notre partenaire l'OPPBTP.

○ C'est la rentrée, aussi pour vos apprentis !

Notre partenaire, l'IRIS-ST vous livre ses conseils à ce sujet.

page 22 • ZOOM MATÉRIELS • BIBLIOGRAPHIE

Nouveaux matériels et ouvrages dans le cadre de nos métiers.



AGENDA



Conseil national de l'U2P

Françoise Despret, Présidente de la CNATP nationale, et David Lemaire, Secrétaire général national, participaient au Conseil national de l'U2P du 9 juillet dont la priorité demeure les mesures d'accompagnement des entreprises dans ce contexte de crise sanitaire.

Conseil d'administration de la CNATP

Les 6 et 27 juillet, comme chaque mois, les administrateurs de la CNATP nationale faisaient le point sur les dossiers en cours avec notamment, à l'ordre du jour, la crise sanitaire et les demandes de la CNATP, les réunions dialogue social des TP et du Paysage, les actions ANC, les suites de la fiscalité sur le GNR (coloration et listes d'engins ne pouvant utiliser un carburant agricole détaxé)...

CAPEB

Françoise Despret était conviée par la CAPEB le 24 juin, à leur Assemblée générale et les 2 et 3 juillet, à leur Conseil d'administration.

FCASAP

Françoise Despret participait au Conseil d'administration de la FCASAP le 21 juin. La FCASAP rassemble 17 coopératives d'artisans qui interviennent exclusivement dans le secteur des Services à la personne. Rappelons que la majorité de ces coopératives ont été mises en place par les CNATP afin d'apporter aux clients des entreprises du Paysage les avantages du service à la personne.



Commission CNATP GNR et coloration du nouveau carburant à échéance du 1er juillet 2021

Une commission GNR constituée des administrateurs CNATP nationale et des délégués de départements s'est réunie en visio-conférence le 21 juillet afin d'évoquer la coloration du carburant remplaçant le GNR au 1^{er} Juillet 2021 avec le Syndicat des Entreprises internationales de matériels de travaux publics, mines et carrières, bâtiment et levage, manutention.

La CNATP avait exigé un premier groupe de travail auprès des Douanes et du bureau des marchés des produits pétroliers de la Direction générale de l'énergie et du climat et, ainsi, avait proposé trois dates : les 21, 22 et 23.

Cette réunion a été organisée par le ministère de la Transition écologique, le mercredi 22 juillet en présence de six représentants de la CNATP.



Troisième projet de loi de finances rectifié pour faire face à la crise du coronavirus

La CNATP a soutenu l'amendement du sénat du 17 juillet qui allait plus loin que le texte voté à l'Assemblée nationale, en proposant de supprimer le tarif réduit du GNR en une seule fois, non plus le 1^{er} juillet 2021 mais le 1^{er} janvier 2022.

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt, a immédiatement annoncé qu'il était « défavorable à un report supplémentaire » et les députés n'ont pas suivi cette recommandation du Sénat !

FFCGA

Françoise Despret assistait à l'Assemblée générale de la FFCGA, le 19 juin. Partenaire de la CNATP, la FFCGA est l'organisation professionnelle qui fédère, défend et accompagne les coopératives artisanales de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.



IRIS-ST



Françoise Despret et David Lemaire représentaient les entreprises de Travaux Publics et du Paysage lors de l'Assemblée générale d'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail), le 18 juin.

David Lemaire

POINT SUR LE DOSSIER GNR

RÉUNION COLORATION GAZOLE UTILISATEURS BTP

DU MERCREDI 22 JUILLET AU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Si la CNATP a obtenu du ministère de l'Economie et des finances, le 18 juin dernier, la promesse d'un report d'une année de la fiscalité sur le GNR, engagement confirmé par l'adoption de l'amendement par le Parlement ce 29 juin, **le combat continue sur 2 axes :**

- La liste des engins ne pouvant consommer du gasoil agricole au 1^{er} juillet 2021 reste à écrire.

L'exigence de la CNATP : imposer certains engins comme pelles, traco-pelles et mini-pelles... La CNATP a convenu avec le ministère de l'Economie et des finances l'organisation d'une 1^{ère} réunion à la rentrée afin de définir cette liste avant la fin de l'année.

• Le ministère souhaitait remettre en cause la couleur spécifique BTP obtenue lors de nos échanges de décembre et ainsi le notifier dans l'amendement présenté par le gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale pour la Loi de finances 2020 comme suit : « Mise en place d'un carburant avec une nouvelle couleur spéciale BTP non routier à partir du 1^{er} juillet 2020, afin de sécuriser l'application de remboursement agricole de TICPE. Tout engin et matériel de TP, appartenant à quiconque, figurant sur la liste qui fera l'objet d'un arrêté devra systématiquement utiliser le carburant ainsi coloré. »

L'exigence de la CNATP : nous ne souhaitons pas colorer nous-même le carburant blanc à partir de juillet 2021, un carburant spécifique doit être livré aux entreprises !

La CNATP avait obtenu un rendez-vous au ministère de la Transition écologique et solidaire avec le bureau des marchés des produits pétroliers de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et les Douanes, ce mercredi 22 juillet. En préambule de cette réunion, la CNATP a rappelé que cette coloration est essentielle pour lutter contre le vol, limiter la distorsion de concurrence et permettre les contrôles. Les représentants de la CNATP ont été catégoriques : « ce n'est pas à l'utilisateur de colorer le gasoil routier, le nouveau carburant doit être livré coloré ! »

La CNATP avait fait convier le SEIMAT (Syndicat des Entreprises internationales de matériels de travaux publics...) et le SIMOTHERM (Syndicat des Importateurs de moteurs essence, diesel et gaz du marché français).

Tous deux ont appuyé la position de la CNATP en précisant que cette coloration ne peut être réalisée par les utilisateurs car elle nécessite un dosage précis de l'additif avec des risques de casse des moteurs et d'anomalies détectées par l'électronique.

La DLR (Fédération nationale des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériel BTP) a appuyé également la position CNATP.

Le représentant des coloristes a évoqué une teinte bleu foncé (plus sombre que le « gazole pêche »), solution la plus simple, la plus sécurisée et normée.

Les représentants des pétroliers et distributeurs ne souhaitent pas prendre en charge la distribution d'un nouveau carburant et plaident pour une coloration réalisée par l'utilisateur.

Après un long débat, trois solutions demeurent pour le ministère de la Transition écologique et solidaire (si nous excluons l'éventualité d'un abandon de la réforme GNR...) :

- Les pétroliers mettraient à disposition des distributeurs un carburant coloré spécifique BTP.
- Les distributeurs coloreraient le gazole blanc (l'utilisation d'un additif sur le camion de livraison semble réalisable), livreraient et facturereraient ce carburant BTP.
- L'utilisateur réaliserait cette coloration. (**Inacceptable pour la CNATP !**)

Le ministère de la Transition écologique et solidaire, et les Douanes, se sont engagés à retravailler ce dossier avec les pétroliers et distributeurs.

A suivre (fermement) avant l'automne...

David Lemaire



LA CNATP : UN RÉSEAU AU SERVICE DES ENTREPRISES



Vous défendre, vous représenter, vous accompagner au quotidien, vous informer

**A l'occasion de ce 100ème numéro du CNATP infos, arrêtons-nous sur ce dernier volet
« Vous informer »**

Fin 2003, pour ses 10 ans, la CNATP s'est dotée d'un outil d'informations national qualitatif : le journal *CNATP Infos* avec différentes rubriques telles que celles sur les marchés, les chantiers, concernant la vie de l'entreprise, les matériels ou encore la défense de nos métiers.

En 2020, après 100 numéros et l'avènement progressif du numérique, le choix du support se pose plus que jamais. Cela étant *CNATP Infos* a toute sa raison d'être car la lecture sur support papier est encore systématiquement privilégiée par plus de la moitié des adhérents CNATP ! Avec une nette différence entre les lecteurs « assidus » et les lecteurs « occasionnels », ces derniers privilégiant plutôt l'information digitale.



Ce magazine vient donc en total complément des actualités numériques quotidiennes que vous retrouverez :

- sur le site www.cnatp.org, par le biais d'informations précises, réservées aux adhérents CNATP dans leur espace dédié.

The Seuil de dispense de procédure de passation pour les marchés publics de travaux passe de 40 000 € à 70 000 € jusqu'au 10 juillet 2021

Pour faciliter la relance, le Gouvernement a décidé de relever temporairement de 40 000 € à 70 000 € le seuil de dispense de procédure de passation pour les marchés publics de travaux.

Depuis le 1er janvier 2021, il n'est plus nécessaire de déposer de garantie pour les marchés de travaux de moins de 40 000 €.

- sur **Facebook**, par le biais de brèves permettant une interaction avec nos 4 822 abonnés, qui peuvent ainsi réagir, commenter et partager.

Point dossier GNR - Réunion coloration gazole utilisateurs BTP au 1er Juillet 2021 | Actualités et ressources

- ou encore sur **Twitter** :

La CNATP a pour vocation de défendre, promouvoir et représenter les entreprises artisanales de [Travaux publics](#) et du [paysage](#).

Paris France · [@cnatporg](https://twitter.com/cnatporg) · Nissance le 17 novembre 1993 · A rejoign 1 Twitter en janvier 2017

Chaque support a sa fonction et ses adeptes, mais rien ne vaut le contact de proximité avec la CNATP de votre département. Auprès de chaque CNATP départementale, retrouvez un ensemble de services nécessaires au bon fonctionnement de votre entreprise, que ses activités relèvent des Travaux Publics ou du Paysage (Service juridique, technique, gestion, organisation...)

Salonvert est maintenu.

Les **leaders** sont présents.
On vous **attend** !



Comme pour chaque édition de Salonvert, la CNATP sera présente et bien représentée.

Venez nous retrouver nombreux sur le stand de la CNATP : STAND 125, à proximité du "Village experts".

Nous comptons sur votre présence et votre visite !

SALONVERT



www.salonvert.com

créé et organisé par

**PRO
FIELD
EVENTS**

mercredi 23 et jeudi 24 septembre 2020
au Château de Baville à Saint-Chéron (91)



En bref

TOUT SAVOIR SUR LE PRÊT DE MAIN-D'ŒUVRE

Grâce à ce dispositif, une entreprise rencontrant une baisse de son activité (baisse des commandes par exemple) prête un (ou plusieurs) de ses salariés à une entreprise en manque de main-d'œuvre. Un dispositif gagnant/gagnant, permettant de préserver l'emploi et la rémunération du ou des salarié(s) et de s'adapter aux aléas de la vie des entreprises concernées.

Le prêt de main-d'œuvre entre entreprises a comme obligation de s'effectuer dans un but non lucratif. Ainsi, si l'entreprise « A » prête un de ses salariés à l'entreprise « B », l'entreprise « B » ne doit reverser à l'entreprise « A » que le montant des salaires, des charges sociales et des frais professionnels versé au salarié au titre de sa mise à disposition.

Vous ne pouvez pas imposer à un salarié sa mise à disposition auprès d'une autre entreprise. Au contraire, avant de procéder à un prêt de main-d'œuvre, vous devez obtenir l'accord de chaque salarié concerné par ce dispositif. Sachez à cet égard que le Code du travail précise qu'un salarié refusant une mise à disposition auprès d'une entreprise ne saurait être

« sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire. »

Afin de mettre à disposition un salarié de votre entreprise, vous devez rédiger une convention avec l'entreprise à laquelle vous prêtez un salarié qui se doit d'indiquer l'identité et la qualification du salarié, la durée du prêt ainsi que les salaires, les charges sociales et frais professionnels qui seront facturés ; mais aussi rédiger un avenant au contrat de travail, signé par le salarié, précisant le travail confié dans l'entreprise d'accueil, les horaires et le lieu de travail ainsi que les caractéristiques particulières du poste de travail.



Par ailleurs, à l'issue de la période de prêt, le salarié retrouve son poste précédent ou un poste équivalent. Sa rémunération ne peut être modifiée à cette occasion.

APPRENTISSAGE : L'AIDE À L'EMBAUCHE DÉSORMAIS ÉLARGIE

Les entreprises qui recrutent un apprenti depuis le 1^{er} juillet dernier et jusqu'au 28 février 2021 bénéficient d'une aide élargie à l'embauche de 8 000 € pour les majeurs et de 5 000 € pour les mineurs, a annoncé le 4 juin dernier la ministre du Travail. Cette aide qui, jusqu'ici,

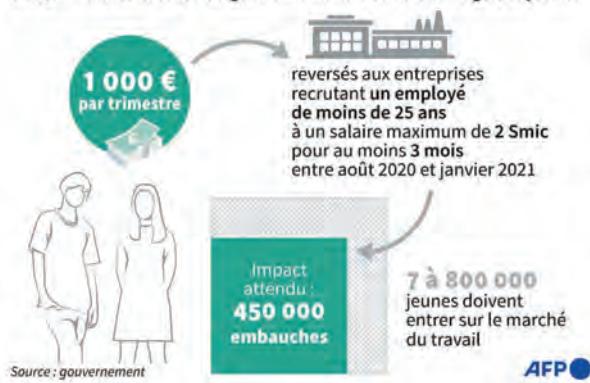
était réservée aux entreprises de moins de 250 salariés, pour des diplômes au niveau inférieur ou égal au bac, est désormais élargi jusqu'au niveau de la licence pro. et à toutes les entreprises.

EMBAUCHE D'UN JEUNE DE MOINS DE 26 ANS

1 000 € par trimestre pendant un an pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans payé jusqu'à deux fois le SMIC. Cette prime à l'embauche s'ajoute aux dispositifs de soutien aux contrats d'apprentissage, comme précisé ci-dessus. #1jeune1solution

Aide à l'embauche du «Plan jeunes»

La prime de 4 000 euros maximum est une mesure phare du plan de 6,5 milliards d'euros du gouvernement face au chômage des jeunes



Jean-Jacques Pelletier



N'ATTENDEZ PAS
QU'UN MIRACLE
TOMBE DU CIEL,

COMPTEZ PLUTÔT
SUR GARANCE.

Assureur mutualiste depuis plus de 30 ans, GARANCE vous accompagne tout au long de votre vie personnelle et professionnelle et propose pour chaque situation des solutions concrètes et innovantes en **épargne, retraite, prévoyance et santé**, ainsi que des services d'accompagnement personnalisés.



GARANCE

Garants de votre
indépendance

01 70 37 73 59
garance-mutuelle.fr



WAT - wearetogether.fr Crédit photo : Studio Ici/Chloé Nicosia. Document publicitaire sans valeur contractuelle. GARANCE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro Siren 391 399 227. Siège social : 51, rue de Châteaudun, 75442 Paris CEDEX 09. Service client : 01 70 37 73 59.

TECHNIQUES DE BIO-RÉTENTION DES EAUX DE PLUIE



Le rôle de la bio-rétention est de diminuer la quantité et la vitesse de ruissellement des pluies d'orages en intégrant des aménagements venant à l'encontre du parcours de l'eau. Ainsi, grâce à des techniques de déviation, d'acheminement et de stockage, elle permet une utilisation vertueuse de l'eau favorisant les éléments vivants, l'infiltration dans le sous-sol pour les nappes ou encore une mise en valeur décorative pour les espaces paysagers urbains ou ruraux. Rappel de deux techniques majeures : les jardins de pluie et les toitures végétalisées.

D'une manière générale, la bio-rétention utilise les propriétés physiques et biochimiques des plantes en association avec des bactéries et micro-organismes des sols pour contrôler à la fois la qualité et la quantité des eaux, et limiter le ruissellement. Il existe plusieurs méthodes :

- stockage de l'eau de pluie à travers le sol pour l'infiltration ou l'évaporation (noues paysagères, jardins de pluie) ;
- retenue de l'eau de ruissellement de manière temporaire, puis libération de celle-ci (toitures végétalisées, réservoirs paysagers) ;
- acheminement de l'eau de pluie jusqu'à un lieu de stockage (drainages agricoles, rigoles d'irrigation et bassins de rétention paysagers).

Les jardins de pluie

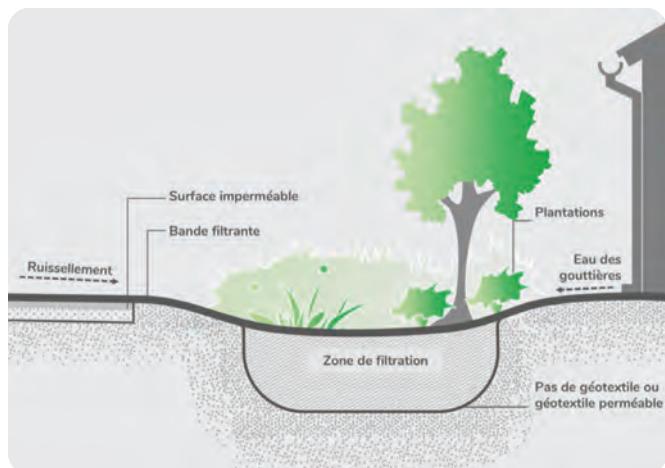
Il s'agit d'une dépression peu profonde et plantée, utilisée en gestion intégrée des eaux pluviales comme technique de traitement et de stockage, en quelque sorte un ouvrage hybride

entre une bande filtrante et une noue ou un bassin sec. Espace dédié, son objectif est de favoriser le microclimat de l'espace paysager.

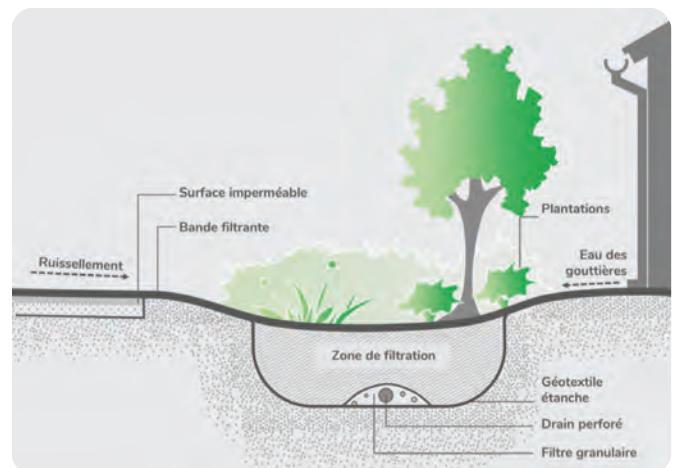
Aménagement et implantation

La superficie d'un jardin de pluie doit être au minimum de 5 à 10 % des surfaces collectrices de ruissellement qui s'y écoule ; les surfaces de collecte doivent être d'au maximum 1 hectare et il est préférable qu'elles favorisent plusieurs petits jardins de pluie décentralisés plutôt qu'une grande surface centralisée.

Pour éviter les phénomènes d'érosion dus à la vitesse de l'eau ruisselant sur les berges, il convient d'aménager les berges en pente douce (max. 5%), de disposer de zones « casse-vitesse » empierrees (lit de galets, tranchée de faible profondeur avec empierrement). Pour obtenir une sédimentation et une évaporation optimales, la hauteur disponible pour l'eau dans le jardin de pluie doit se trouver entre 15 et 50 cm.



Principe d'un jardin de pluie infiltrant. Source : Bruxelles Environnement



Principes d'un jardin de pluie drainant. Source : Bruxelles Environnement

Substrat

Dans l'idéal, et surtout si le sol en place est peu perméable, il doit se composer d'abord de gravier pour la couche inférieure, puis de sable pour la couche intermédiaire et, enfin, d'un mélange terre-pierre ou remblai pour la couche supérieure. De manière générale, il est préférable de privilégier des sols pauvres en nutriments et d'éviter l'ajout de compost. Si le sol présente de bonnes caractéristiques de perméabilité, il peut être suffisant de simplement creuser une dépression et de se servir du sol en place.

La perméabilité du dispositif est optimale après plusieurs mois (voir jusqu'à 2 ans) étant donné que c'est le développement du système racinaire et le retour des vers de terre qui assurent cette fonction.

Principes de choix des végétaux

Bien entendu, comme toujours, les plantes indigènes et adaptées à une alternance de périodes inondées et sèches sont à favoriser, de tous types : plantes de sous-bois, plantes aquatiques, grimpantes, plantes pour parterres... Le semis et/ou la plantation de végétaux à la fois productifs de bois, feuillage, fleurs et fruits, mais aussi diversifiés au niveau des espèces et des strates, ne peut qu'augmenter et favoriser le développement de la faune et de la microfaune, et ainsi la formation de « couloirs écologiques ». A recommander : les vivaces comme kniphofia, les iris, les hemerocalles, l'astilbe et certaines espèces comme le carex ou les laîches, ou encore les plantes du genre calamagrostis. En matière d'arbres : les cyprès, les aulnes glutineux, les saules, les frênes.



Kniphofia

Iris

Aulne glutineux

Les toitures végétalisées

Technique complète, elle consiste en un système d'étanchéité recouvert d'un complexe drainant, composé de matières organiques qui accueille un tapis de plantes « précultivées » (sédum, vivaces, graminées...). S'installant aussi bien sur une structure en béton, en acier ou en bois, elle offre une surface vivante qui change d'aspect en fonction des saisons et de la floraison des végétaux. Rappelons d'abord qu'il existe trois techniques de végétalisation...

La toiture extensive

Elle aboutit normalement à un écosystème en utilisant un complexe de culture élaboré, de faible épaisseur, afin d'obtenir un couvert végétal permanent de petite taille. Celui-ci est constitué de plantes qui ne sont pas nécessairement horticoles, d'où un entretien - et donc un coût global - réduit au minimum. Elle nécessite une couche de substrat inférieure à 15 cm nourrissant des végétaux de milieux secs et pauvres ayant peu de besoins nutritifs. L'installation d'arrosage est facultative et la charge exercée sur la toiture reste faible puisque, dans tous les cas, le poids de cette configuration s'avère inférieur à celui d'une protection gravier. De plus, ce type de toiture peut remplir la fonction d'absorbeur de différents polluants atmosphériques urbains.

La toiture intensive

Elle conduit à la réalisation d'une toiture-terrasse jardin, dont les caractéristiques principales sont une épaisseur de « terre »

Type	Epaisseur du substrat	Plantations
Toitures végétalisées extensives	de 0 à 10 cm	Sédums, mousses extensives, prairies (mélange de graines), vivaces héliophiles, graminées, plantes alpines, bulbes.
Toitures végétalisées semi-intensives	de 10 à 20 cm	Mélange de vivaces, graminées, bulbes et annuelles d'habitat sec, prairie naturelle et arbrisseaux.
Toitures végétalisées intensives	de 20 à 50 cm... ...plus de 50 cm	Arbustes moyens, plantes potagères, vivaces, graminées et gazon. Petits arbres caducs et conifères.

supérieure à 20 cm, un substrat nutritif indispensable, un entretien important (tontes, rabattages, sarclages), une capacité à accueillir des charges importantes telles que, par exemple, des cultures arboricoles pouvant atteindre plusieurs mètres de hauteur. Par conséquent, elle génère un coût élevé... Une toiture semi intensive utilise, quant à elle, un complexe de culture élaboré, d'épaisseur moyenne - tels que des arbustes ou un jardin potager-, et permet de réaliser un espace décoratif en toiture. Si son entretien est réputé modéré, en revanche un système d'arrosage s'avèrera indispensable.

Des atouts environnementaux

L'ampleur de l'effet retardateur des toitures végétales en matière d'évacuation de l'eau peut atteindre, en fonction des conditions précitées, 2/3 des effets d'un orage d'une durée d'une heure, mais ce point dépend fortement de l'état de saturation en eau du système avant l'orage (eau absorbée lors des pluies précédentes).

« En été, sur une étanchéité, des températures de 60 à 75° C sont régulièrement enregistrées alors qu'avec une végétalisation extensive, cette température n'est plus que de 25 à 35° C » précise l'Adivet (Association pour le développement et l'innovation de la végétalisation extensive des toitures). La toiture végétale s'inscrit donc très largement dans une démarche HQE®.

La mise en place d'un toit vert et ses contraintes

Les aménagements souhaités par les paysagistes sont parfois difficiles à concilier avec les aspects réglementaires très stricts imposés par les normes DTU 43.1, 43.3 et 43.4 à l'égard notamment des contraintes de charge sur les toitures, qui conditionnent le choix des végétaux et du substrat.

Les règles professionnelles de l'Adivet de 2018 indiquent que sur une toiture extensive, la surcharge peut atteindre jusqu'à 180 kg/m² pour un complexe de culture dont l'épaisseur maximale est de 15 cm. Pour une toiture semi-intensive, le complexe peut peser jusqu'à 350 kg/m² pour une épaisseur comprise entre 12 et 30 cm. Ces valeurs sont valables pour des toits dont la pente n'excède pas 20 %. Sur une toiture intensive, de pente inférieure à 5 %, dont le complexe est composé majoritairement de terre végétale, la contrainte de charge grimpe à 600 kg/m² et peut atteindre jusqu'à plus de 2 tonnes avec une épaisseur de terre dépassant les 30 cm afin d'accueillir des végétaux ligneux. À ces valeurs doivent donc être ajoutés les poids des systèmes d'isolation et d'étanchéité, de drainage et d'arrosage, des végétaux, des éventuels équipements de sécurité tels que les garde-corps, ainsi qu'une éventuelle surcharge climatique due, par exemple, à la neige.

• Sources et informations complémentaires : guidebatimentdurable.brussels/fr/jardin-de-pluie.html?IDC=10708 - aquatiris.fr/nos-produits/jardins-de-pluie/ - « Règles professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées », Adivet mai 2018

Jean-Jacques Pelletier



GARANCE VOUS ACCOMPAGNE TOUT LE TEMPS, ET PAR TOUS LES TEMPS

Partenaire historique de la CNATP et acteur de référence de la protection et de l'épargne des artisans et de l'économie de proximité, GARANCE a démontré son engagement depuis de nombreuses années et dernièrement à l'occasion de la crise épidémique. Cinq raisons qui font de la mutuelle non pas votre assureur, mais votre partenaire performant, engagé et responsable.

Parce que GARANCE a vu le jour pour les artisans.

Dès sa création en 1986, la mutuelle qui s'appelait alors la MNRA s'était donnée pour mission de compléter la retraite des artisans par un échelon supplémentaire. Trente-quatre ans après, le pari a été si bien tenu que GARANCE est aujourd'hui la première mutuelle de France sur la retraite Madelin, l'épargne des indépendants.

Parce que ses produits sont à l'image de ses clients : orientés « solutions » plutôt que « superflu », sincères plutôt qu'intéressés, excellents plutôt que moins-disants.

GARANCE propose à ses clients des produits qui répondent aux grands risques que chacun peut connaître au cours de sa vie : des produits d'assurance décès et obsèques pour protéger ses proches, des contrats de prévoyance pour parer à l'éventualité d'une incapacité de travailler, des produits d'épargne et d'assurance-vie pour renforcer son patrimoine et préparer les grands moments de la vie, comme le départ à la retraite ou le financement des études de ses enfants.

Son statut d'organisation à but non lucratif permet à GARANCE de se renforcer constamment et de venir en aide à ses clients plutôt que d'alimenter des investisseurs détachés des réalités du terrain.

Enfin, pour démontrer son savoir-faire, un chiffre suffit : 3%. C'est le rendement net de son produit d'épargne en 2019, le meilleur du marché alors même que ses concurrents renoncent aux très sûrs fonds euros pour compenser des performances devenues trop faibles par une plus grande prise de risque. Plutôt que des explications et des notes de bas de page, la véritable promesse de GARANCE à ses clients, c'est la confiance.

Et si cette confiance est authentique, c'est pour une raison simple : la mutuelle ne parle pas à ses clients, elle est ses clients.

Contrairement à une entreprise qui mènerait ses études de marché de manière abstraite et silotée pour élaborer ses produits, son identité et ses statuts mêmes lui permettent d'aller directement à la rencontre de ceux à qui elle s'adresse.

Son président est garagiste, sa vice-présidente tapissière et décoratrice, et son trésorier électricien.

En 1987, déjà, on pouvait entendre sur France Inter : *La CANCAVA (caisse des retraites des artisans) se pose en concurrente directe des compagnies d'assurance. Et elle dispose d'atouts chocs puisqu'elle connaît déjà ses clients et qu'elle connaît leurs problèmes¹.*

On ne traite pas avec GARANCE comme avec un assureur, un gestionnaire ou un fournisseur. On retrouve des confrères, des partenaires qui ne conçoivent pas la relation client comme une suite d'occasions de vendre mais comme un projet à conduire dans le temps.

Fidèle à son identité, GARANCE a répondu présent au cœur de la crise épidémique.

Dès l'annonce du confinement, qui a durement pesé sur tous les acteurs de l'économie de proximité, indépendants et petites entreprises en tête, GARANCE s'est convertie au télétravail pour assurer la continuité de ses services et lancé la conception de solutions d'urgence.



¹ Chronique « Votre argent », diffusée le 9 mars 1987 sur France Inter.



Avec le cabinet d'avocats MAYER PREZIOSO, elle a conçu la plateforme garance-a-vos-cotes.fr. Ce recueil de conseils et de guides personnalisés a permis à des centaines d'indépendants et de chefs d'entreprise de bénéficier gratuitement d'informations précises et actualisées en permanence sur les leviers à leur disposition pour piloter leur trésorerie, solliciter les aides et reports de charges, activer les mécanismes RH de préservation de leur activité et de l'emploi, et déployer des mesures adéquates de prévention contre le coronavirus.

Si une demande nécessite un accompagnement approfondi, la plate-forme, qui est désormais mise à jour du contexte de la reprise d'activité, se double d'une cellule d'assistance urgente d'avocats et de consultants spécialisés sur des questions d'ordre juridique, fiscal, social ou financier.

Pour aller plus loin dans le conseil et le soutien, un cycle de webinaires toujours disponibles sur Youtube a permis de répondre aux questions posées par les entreprises sur des sujets aussi variés que l'utilisation des aides d'État, la préparation du déconfinement et le renforcement des contrôles de l'activité partielle.

Pour permettre à ceux que le confinement a privés de leur vitrine de rester visibles, GARANCE a mis en ligne lannuaire-des-entreprises-locales.fr en partenariat avec SIMPLÉBO. En quelques clics, les artisans et commerçants peuvent recréer une vitrine virtuelle et faire connaître leurs services, leur offre, les possibilités de livraison ou de retrait proposées. Ce mini-site, gratuit aujourd'hui comme demain, peut être partagé très simplement sur Facebook.

Avec sauvonsnoscommerces.org, GARANCE a prouvé que, par l'innovation, l'on pouvait aider la solidarité à s'exprimer tout en soutenant la trésorerie des petits commerçants. Les visiteurs peuvent y acheter des bons d'achat à dépenser dès à présent ou jusqu'au 30 juin 2021 dans leur commerce favori. L'artisan ou commerçant qui s'y inscrit en un instant et toujours gratuitement reçoit immédiatement le prix des bons d'achat vendus, ainsi qu'un message de soutien de ses clients.

Enfin, parce qu'on peut se retrouver dans une situation dans laquelle même les meilleurs conseils et outils ne suffisent pas, la Fondation GARANCE a mobilisé 150 000 euros dans son fonds de soutien exceptionnel et aidé près de 200 artisans en difficulté.

Surtout, si GARANCE sait mériter la confiance de ses clients, ce n'est pas parce qu'elle a tenu ses promesses, mais parce qu'elle tiendra celles qu'elle continue de faire.

GARANCE s'engage tout juste dans un nouveau plan stratégique, qui lui permettra d'offrir la meilleure expérience d'épargne et d'accompagnement responsables aux indépendants, salariés et particuliers. Un parcours dématérialisé et fluidifié, un collectif plus que jamais mobilisé, une solidité et une performance à toute épreuve, et des solutions globales qui iront bien au-delà de ses métiers traditionnels.

Rejoindre GARANCE, ce n'est pas une souscription, c'est un embarquement avec un équipage tout à la fois expert et familier, cap sur vos projets !

3 questions aux dirigeants de GARANCE

1. Les mesures de soutien mises en œuvre par GARANCE s'inscrivent-elles dans la durée ?

Virginie Hauswald, directrice générale de GARANCE : Les solutions proposées par GARANCE au cours de cette crise sanitaire aiguë traduisent l'engagement que la mutuelle prend depuis 34 ans vis-à-vis des entrepreneurs et conjoints de l'économie de proximité : celui de les accompagner, quoi qu'il arrive, dans leur vie personnelle et professionnelle, en leur permettant de surmonter les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. Pour que nos entreprises disposent d'un avenir, nous devons sauver leur présent.



2. Quel est le sens du partenariat de GARANCE avec la CNATP ?

Serge Crouin, président de GARANCE : Le partenariat avec la CNATP est un partenariat de long terme signé en 2009. Être partenaire d'une organisation professionnelle qui défend les intérêts d'une branche densifie et renforce encore le lien permanent que nous entretenons au plus près des territoires avec les problématiques rencontrées par les artisans, et nous garantit de proposer un accompagnement et des solutions réellement centrées sur leurs besoins. Plus que jamais, nous sommes aux côtés des entreprises.



3. Comment voyez-vous l'avenir de GARANCE ?

V.H. : GARANCE se réinvente pour offrir la meilleure expérience d'épargne et d'accompagnement aux indépendants et particuliers tout en restant fidèle à son ADN d'application, de sens du service et de confiance que nous mettons chaque jour en pratique. Nous œuvrons pour que chacun de nos clients s'engage pleinement pour sa protection et son épargne et pour garantir cette valeur que nous avons en commun : l'indépendance.

TRAVAUX SANS TRANCHÉE, UNE TECHNIQUE EN PLEINE PROGRESSION



Les travaux sans tranchée ne relèvent pas de techniques très nouvelles et sont aujourd’hui utilisés pour le passage de nouvelles canalisations ou la rénovation d’anciennes, la mise en place de réseaux, etc. Leur atout majeur est de très peu dégrader les chaussées et donc de faciliter l’acceptation des travaux par les municipalités et la population. Panorama de la situation et des enjeux.

La technique des travaux sans tranchée est née vers 1850 avec le fonçage statique à la tarière, puis le fonçage de tuyau au début du XXème siècle ; le développement de ces méthodes n’a pas cessé depuis l’après-guerre.

On compte aujourd’hui quarante techniques différentes adaptées en fonction de la nature des travaux, de la profondeur d’évolution, de la qualité du sol et de la dimension des réseaux et des canalisations à faire passer, utilisées aussi bien pour la mise en place de réseaux neufs que pour l’auscultation et la réparation d’anciennes canalisations.

Les chantiers d’enfouissement de réseaux en site urbain génèrent de nombreuses contraintes. Aussi, toutes les solutions d’allégement sont bonnes à envisager. Par exemple, le fait de ne pas ouvrir de tranchée minimise indéniablement les nuisances sonores qui deviennent presque inexistantes, l’usage de marteaux piqueurs étant bien plus limité.

Un procédé écologique et économique

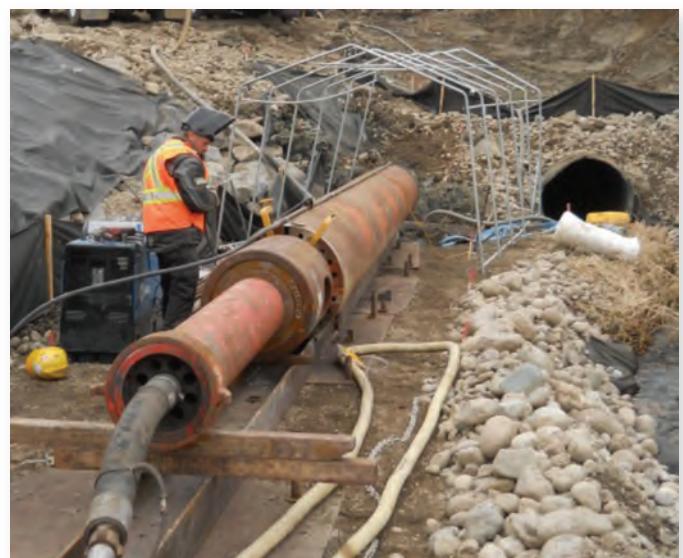
Les techniques de travaux sans tranchée permettent de passer sous une rivière, un fleuve, une autoroute, sans gêner le trafic ni causer de dommages sur la faune et la flore car, on le sait, les chantiers sont polluants avec la rotation des véhicules et la poussière qui s’en dégage. Les voies de circulation étant libérées, les embouteillages sont évités et, avec eux, les pics de pollution. Sans compter la préservation du commerce local et la disparition d’éventuels recours juridiques qui pourraient s’ensuivre pour combler les manques à gagner.

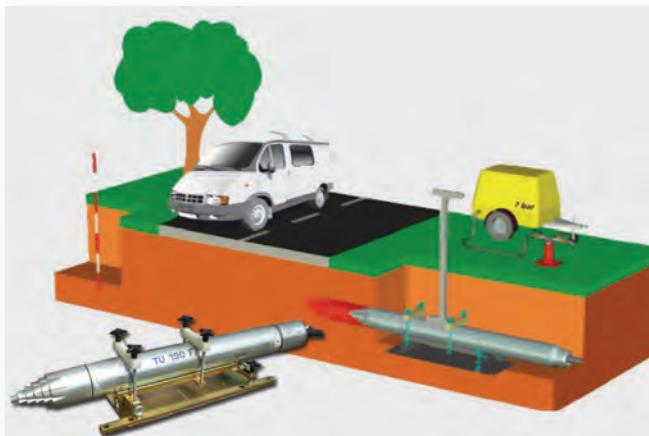
Grâce à ce type de technique, le problème de la gestion des déblais est également très fortement minimisé. En effet, dans le cas de travaux classiques, la matière excavée est toujours plus importante qu’il n’est nécessaire au passage des câbles ou des canalisations. La réglementation impose désormais de les traiter comme des déchets et donc de les évacuer vers un lieu de stockage temporaire, de les recycler pour les rendre réutilisables puis de les réexpédier. Avec les travaux sans

tranchée, la quantité de déblai est divisée par 10 (Source : Laboratoire régional de l’ouest parisien des ponts et chaussées LROP, juin 2011).

Le remblai des chaussées est aussi un point sensible. Il doit s’effectuer avec des matériaux nobles pour éviter le tassemement. Toutefois, ces produits sont chers et se raréfient. Avec les techniques dont il est question ici, les besoins sont minimes d’où une économie et un vrai geste environnemental.

Les méthodes dites « dirigées » possèdent un système de guidage continu pendant l’opération. Désormais, les microtunneliers se pilotent finement à distance et travaillent dans des diamètres de plus en plus grands, jusqu’à 2 500 mm, voire plus. Les méthodes « non dirigées » sont, elles, utilisées pour la pose d’ouvrages sur de courtes longueurs (environ 50 m) avec refoulement ou excavation du sol et puits de départ et d’arrivée. Moins coûteuses, ces dernières permettent la pose par éléments poussés.





La technique de la fusée pneumatique

Elle semble la plus adaptée à de petits travaux de pose de réseaux souterrains sur des longueurs de 3 à 25 m, le plus souvent de 8 à 10 m, dans des sols fissibles et compressibles. Il peut s'agir de traverser une route, une pelouse, une sortie de garage, des plantations diverses, des plates-bandes... là où la facilité de mise en œuvre du procédé et son coût relativement faible constituent un atout décisif.

Les fusées fonctionnent grâce à de l'air comprimé à 7 bars maximum et à un débit compris entre 500 à 6 000 l/mn en fonction du diamètre. Celui-ci est généralement compris entre 45 et 180 mm et le choix de la fusée se fait alors en fonction des canalisations à poser. Il suffit de disposer d'un compresseur de chantier classique pour que la fusée pénètre dans le sol, compacte la terre sur son passage et laisse une cavité du diamètre de la fusée. Elle travaille comme une barre à mines dont le marteau se trouverait à l'intérieur. La visée de la trajectoire se fait avec un cadre de visée et un jalon, une étape qui ne doit pas être négligée afin d'éviter les variations de niveau entre les fouilles de départ et d'arrivée.

Deux fouilles, une au départ, l'autre à l'arrivée, sont ouvertes avant de lancer la fusée dont les largeurs doivent être comprises entre 60 et 80 cm et la longueur doit être, bien sûr, supérieure à celle de la fusée.

Précisons que pour qu'une fusée ne soulève pas le niveau de la surface, elle doit passer à une profondeur égale à 10 fois son diamètre. De plus, la fouille de départ doit être parfaitement perpendiculaire à l'axe de la traversée afin que la fusée ne s'écarte pas de sa trajectoire et puisse ensuite être utilisée pour tracter les câbles et gaines dans le trou de forage à l'avancement de la machine lors de son passage.

Un constructeur a récemment développé une version disposant d'une tête mobile, ce qui confère à la machine une stabilité inégalée dans le terrain en lui permettant de « casser » des particules hétérogènes tout en gardant une grande stabilité dans le sol. Cependant ce système atteint ses limites dans un sol dur ou trop mou ainsi qu'en présence d'obstacles trop importants.

Les techniques de forage et de micro-forage dirigés

En travaux neufs, le forage dirigé consiste à guider la machine depuis la surface grâce à une sonde reliée par câble et placée sur la tête de forage : une technologie plus précise que la détection électromagnétique à distance.

Pour le micro-forage, il s'agit d'un système hydraulique comparable au forage dirigé mais en version compacte et miniaturisée, qui réalise des trous allant désormais jusqu'à 600 mm de diamètre au lieu de 200 auparavant, sur une distance pouvant atteindre 80 m linéaires à une profondeur maximum de 25 m.

Le forage peut démarrer soit d'une fouille soit d'un regard selon la configuration du terrain. Dans le cas de travaux difficiles, le système de forage est muni d'un marteau de percussion entraîné par une centrale combinée hydraulique/pneumatique et d'une centrale de malaxage afin d'injecter un fluide de forage (bentonite ou polymère) de manière à traverser des roches. Ce procédé autorise des rayons de courbure jusqu'à 50 m pour passer sous les obstacles.

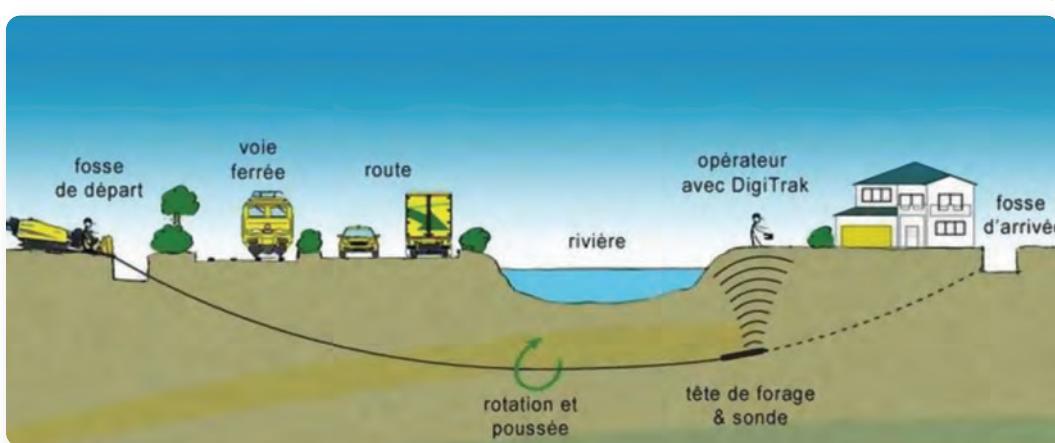
Le forage dirigé a donné naissance à d'autres techniques comme le fonçage de tube pilote. Particulièrement intéressant sur de petites longueurs, il consiste à introduire un tube pilote et permet de tracter la conduite après alésage du trou. Avant d'effectuer la traction d'une canalisation par exemple, le forage pilote aura intérêt à être pratiqué à l'aide d'une tête de forage. Ainsi, une sonde insérée dans la tête de forage permettra aux opérateurs, en surface, de détecter sa position exacte afin d'ajuster l'orientation du tir définitif.

En réhabilitation de réseaux d'assainissement aussi, l'éventail des diamètres s'élargit. Ainsi, le tubage en matériau composite constitue une alternative à la projection de mortier ou de béton pour les ouvrages importants. De même, le chemisage est désormais utilisé pour réhabiliter des ovoïdes d'assainissement avec de fortes pressions d'application et des résines plus faciles à mettre en œuvre. Cette technique se pratique également dans de petits diamètres sur les branchements.

Sur ces sujets, il est important de consulter les documents de référence comme la norme NF EN 13 566 sur les canalisations en plastique de 2003, et la marque NF sur le « chemisage continu polymérisé en place » d'avril 2006 qui certifie un procédé jusqu'à sa mise en œuvre, conformément aux exigences de la norme 13 566.

Informations complémentaires : France Sans Tranchée Technologies, anciennement Comité français pour les travaux sans tranchée, www.fstt.org/le-sans-tranchee/

Jean-Jacques Pelletier



L'IMPORTANCE DES STATIONS DE RELEVAGE EN ANC

Selon la topographie du terrain, des cotes de niveau et des fonds de fouille à respecter, une station/poste de relevage peut être nécessaire pour amener les eaux usées au sommet d'un tertre d'infiltration ou pour alimenter un filtre à sable vertical drainé. Loin d'être un simple accessoire, ce matériel est indispensable pour évacuer les eaux épurées dans un exutoire, notamment en cas de faible dénivelé entre la sortie des eaux usées de l'habitation et l'exutoire... Précisions et exemples concrets de positionnement.



Une station de relevage (également appelée « poste de relevage », ou « cuve de refoulement », voire « bâche de relevage ») permet la reprise des eaux à l'aide d'une pompe, d'un point bas vers un point haut et est préfabriquée avec un tampon amovible imperméable à l'air et aux eaux de ruissellement. Enfin, la pompe de relèvement en amont de la filière d'assainissement (prétraitement-traitement), si celle-ci est plus élevée que l'habitation, permet une alimentation par bâchées qui améliore la répartition de l'effluent sur la surface de traitement. Elle peut également être placée en sortie de traitement pour amener les eaux claires à l'exutoire.

Le choix de la station ou du poste de relevage

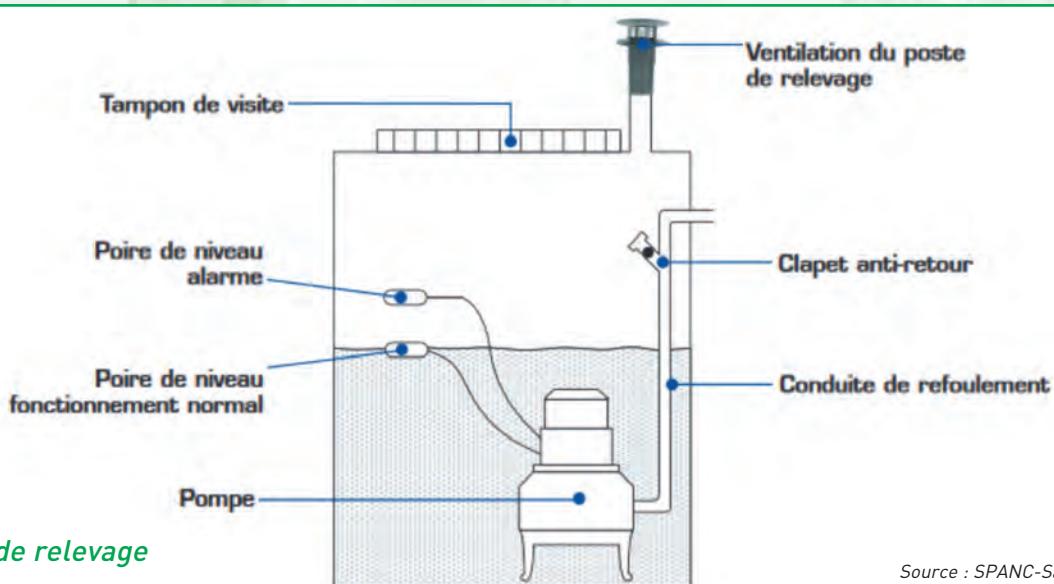
Le poste de relevage comprend une cuve en béton ou en plastique qui reçoit les eaux usées. Celle-ci doit être étanche à l'air, aux eaux de ruissellement et de nappe, mais aussi conçue pour éviter sa remontée en cas de sol gorgé d'eau, et être ventilée (décompression et extraction des gaz). Elle doit également être munie d'un tampon amovible et inclure une pompe submersible avec poires de niveau qui doit être d'accès

facile pour l'entretien et conforme à la classe de protection IP 44 (selon la norme NF EN 60529).

Le choix de cette pompe dépend à la fois de la nature des eaux usées, de la hauteur et la distance de refoulement et, à la fois de la quantité/du débit des eaux usées à relever. Ainsi, si la station de relevage est placée entre l'habitation et la fosse septique, il convient d'opter pour une pompe eaux-vannes. Si elle est placée entre la fosse et le centre de traitement, il est préférable de choisir une pompe pour eaux décantées. Si elle est placée après le dispositif de traitement, une simple pompe pour eaux claires sera suffisante.

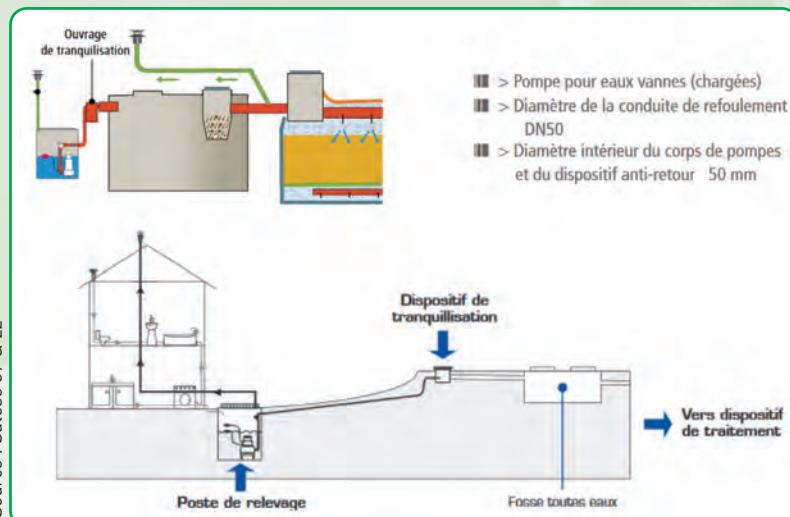
Protégé par une cuve en béton ou en plastique, le poste de relevage est toujours équipé d'un clapet anti-retour ainsi que d'une canalisation de refoulement. Il est souvent associé à un tertre d'infiltration, et peut être doté d'une alarme en cas de panne.

Enfin, la cuve intègre une conduite de refoulement adaptée en fonction de la pompe et est munie d'un clapet anti-retour et une installation électrique conforme à la norme NF C 15-100.



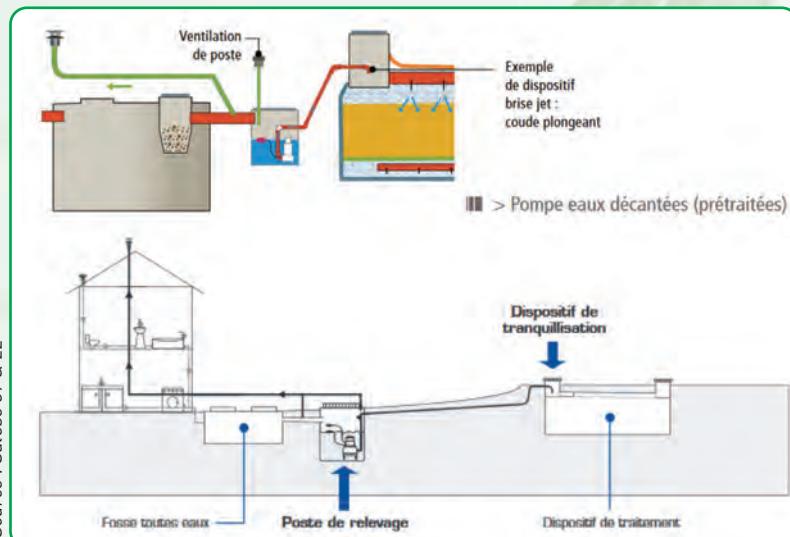
Source : SPANC-Satese 37

Source : Satese 37 & 22



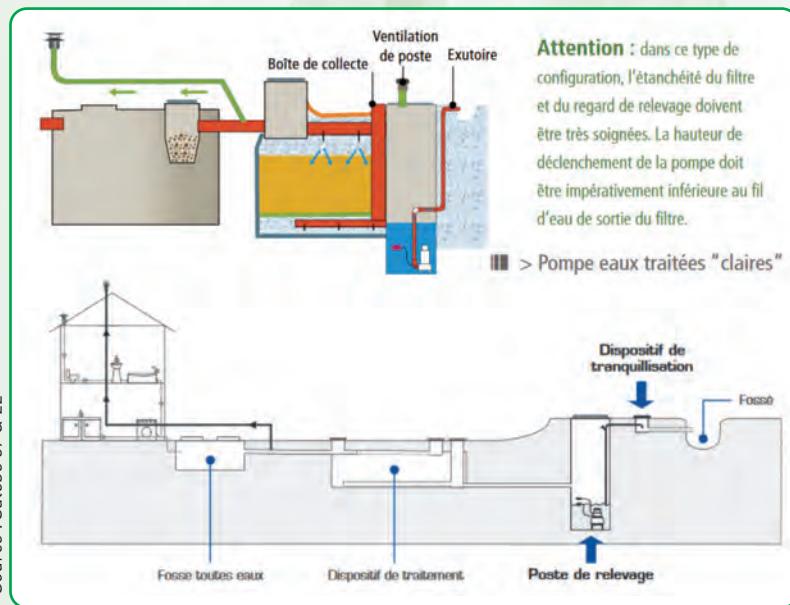
Positionnement en amont de la fosse

Source : Satese 37 & 22



Positionnement en aval de la fosse et en amont du dispositif de traitement

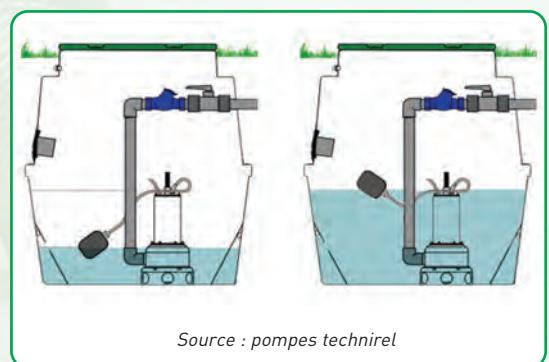
Source : Satese 37 & 22



Positionnement en aval du dispositif de traitement

Rappel sur le fonctionnement d'une station de relevage

Lorsque les eaux usées parviennent dans la cuve de relevage, elles provoquent une augmentation du niveau d'eau. Le flotteur relié à la pompe se met alors à flotter, la bille placée à l'intérieur bascule et provoque un contact. La mise en route automatique de la pompe de relevage et l'évacuation des eaux vers la sortie ont alors lieu, provoquant la redescension du niveau d'eau dans la cuve. Ainsi, le flotteur de niveau retombe, la bille ne fait plus contact, la pompe s'arrête jusqu'au cycle suivant.



En conformité avec la norme NF DTU 64.1, quatre critères essentiels doivent guider le choix de l'équipement : le nombre d'utilisateurs de l'installation, la hauteur de relevage, la longueur de refoulement et la profondeur d'entrée du fil d'eau dans la cuve.

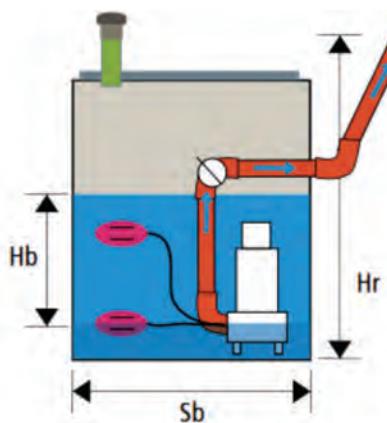
Le premier critère impose des extrapolations car l'occupation du logement peut être à géométrie variable (lors des périodes de vacances par exemple...). Toutefois, on peut faire abstraction de cette difficulté si le poste de levage est installé après la fosse sceptique car celle-ci amortit alors les variations de charge hydraulique. A l'inverse, en amont de la fosse, la fréquence de remplissage de la cuve devra faire l'objet d'une prise en compte par l'installateur.

N'oublions pas qu'à chaque type d'effluent correspond un modèle de pompe spécifique. La spécificité viendra donc en partie du diamètre d'entrée de la pompe qui ne sera pas le même si ce sont des eaux chargées ou claires. En effet, pour les eaux chargées, l'installateur pourra orienter le choix vers une pompe à roue vortex (flux créé par un tourbillon rapide dans la roue qui, ainsi, transporte efficacement les fluides) ou monocanal (l'effluent passe par un seul canal dans la pompe) avec une ouverture de minimum 50 mm de diamètre afin de permettre aux eaux contenant des matières solides de pouvoir être pompées et refoulées sans risque de colmatage de la pompe ou de la canalisation.



Source : Sateze 22

Exemple de dimensionnement



Hmt : Hauteur manométrique totale (c'est la pression qui doit fournir la pompe. Elle s'exprime en mètres de colonne d'eau). 10 m (e) = 1 bar = 1 kg/cm²

hr : Hauteur géométrique de refoulement

Jr : Perte de charge au refoulement Hmt=hr+Jr

Vb : Volume de bâchée

Sb : Surface de bâche

Hb : Hauteur de marnage de la pompe (hauteur de déclenchement de la pompe)

Nombre de pièces principales	Nombre de chambres (à titre indicatif)	Volume du poste (en litres)	Volume de bâchée (en litres)
5	3	> 100	80
6	4	> 125	100
+ 1	+ 1	+ 25	+ 20

Calcul de la capacité d'un poste de relevage

Il s'agit d'évaluer le débit de pointe que le poste doit pouvoir transiter. Par exemple, sur la base d'un lotissement de 30 habitations, de 2,5 habitants par habitation et d'une consommation de 150 litres par jour et par habitant, on utilise la formule suivante : 30 habitations x 2,5 hab x 150 l/jour/hab x 1,3 (valeur arbitraire fixée par l'ASTEE pour le coefficient de pointe) / 10 (nombre de démarriages par heure) / 3600 = 0,40 l/s.

Comme 1 l/s = 3,6 m³/h, la valeur du débit minimum que la pompe doit pouvoir effectuer dans cette configuration est de 1,44 m³/h.

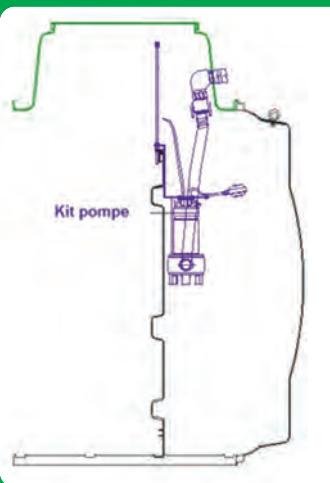
Quant au volume de marnage (volume compris entre le niveau haut de déclenchement de la pompe et le niveau bas d'arrêt de celle-ci), il se calcule habituellement sur la base de la formule : V = [Q x (1/n)] / [4 x (N-1)] où « n » représente le nombre maximal

de démarrage du moteur par heure. Cette valeur, définie par le fabricant de la pompe ou du moteur, est souvent comprise entre 6 et 10 pour un démarrage direct. « N » représente le nombre de pompe, et « Q » est le débit en l/s ou en m³/h.

Rappelons enfin que le volume de chaque bâchée doit être au maximum de 1/8^{ème} de la consommation journalière.

L'entretien

En ce domaine, souvenons-nous de la recommandation de l'IFAA (Industries et entreprises françaises de l'assainissement autonome) en matière d'entretien du poste de relevage : quelle que soit la filière concernée (traditionnelle, compacte ou microstation), la norme NF P16-006 définit qu'une action de vérification du système de relevage doit intervenir tous les 3 mois.



Pour les micro-stations d'épuration Tricel Novo, une option est disponible pour directement intégrer une pompe de relevage au sein du dispositif de manière à rejeter les eaux traitées à un point plus élevé que l'exutoire initial.

En effet, quand le rejet doit se faire à un point plus élevé que la sortie du dispositif ANC, il faut un poste de relevage. Avec Tricel, il est possible d'en faire l'économie.

Si la sortie est « haute », contrairement aux massifs filtrants de type filières compactes par exemple, qui requièrent quasi systématiquement l'ajout d'un poste de relevage en aval du dispositif avec leur différence de fil d'eau comprise entre 50 et 120 cm entre entrée et sortie, la Tricel n'a que 7,5 cm de delta de fil d'eau, si bien que l'ensemble de l'installation peut, dans la plupart des cas, fonctionner par simple gravité.

Et si, par exemple, vous devez rejeter les eaux traitées dans un fossé situé en haut de la propriété, la Tricel peut alors être directement équipée en usine d'une pompe en sortie de microstation. Intégrée dans le compartiment de clarification,

cette pompe Domo 7VX est une pompe eaux chargées à roue vortex (par simple mesure de précaution, puisqu'elle ne relève que des eaux claires). Accrochée à la cloison de séparation, avec une poignée hors d'eau placée juste sous le tampon d'accès, la pompe peut être aisément retirée pour son entretien annuel.

ZOOM SUR...

Source et informations complémentaires : « Guide 2017 de l'Assainissement non collectif » de l'IFAA, Fiche technique assainissement non collectif (dit autonome) du SPANC-Sateze d'Indre-et-Loire à partir de la norme NF DTU 64.1, « Guide des bonnes pratiques pour la mise en œuvre d'un ANC de qualité » du Conseil général des Côtes d'Armor, www.tricel.fr/pompe-de-relevage-assainissement

Jean-Jacques Pelletier

L'ENQUÊTE ANC DE LA CNATP

La CNATP souhaite faire bouger les lignes réglementaires concernant les contrôles ANC et, notamment, les obligations qui pèsent sur les entreprises. Pour nous permettre d'argumenter auprès des services en vigueur, nous vous remercions de bien vouloir remplir un court questionnaire, qui ne vous prendra certainement pas plus de 30 secondes, accessible sur le site internet de la CNATP nationale, rubrique « Actualités et ressources », puis « Enquête ANC été 2020 ».

En attendant votre (rapide) participation sur www.cnatp.org/actualites-et-ressources, voici un bref aperçu des questions auxquelles nous souhaitons avoir vos réponses :

- Quelle est votre activité principale ?
- En moyenne, combien de chantier ANC réalisez-vous chaque année ?
- Quel temps moyen estimez-vous consacrer à un contrôle de fin de chantier du SPANC (Planification, RDV, perte de temps ou d'activité liée à ce contrôle systématique) ?
- Quel est le délai moyen demandé par le ou les SPANC de

votre territoire pour obtenir un rendez-vous ? (cochez plusieurs choix possibles si vous travaillez avec plusieurs SPANC)

- Le ou les SPANC exige(nt)-t-il(s) votre présence lors du contrôle ? (cochez plusieurs choix possibles si vous travaillez avec plusieurs SPANC)
- Seriez-vous satisfait d'avoir le choix d'éviter un contrôle systématique du SPANC sur chaque chantier si vous choisissez d'être « charté » ou « qualifié ANC » ?
- Quelle somme maximale seriez-vous prêt à payer annuellement pour être « charté » ou « qualifié ANC » et ainsi éviter ce contrôle systématique ?

RETRouvez la CNATP EN OCTOBRE AUX RENCONTRES NATIONALES DE LA GESTION DES EAUX À LA SOURCE AVEC "LES PROS DE L'ANC"

Avec toujours votre invitation offerte par votre CNATP !

Pour vous inscrire :

- Connectez-vous sur www.rencontres-anc.com
- Rendez-vous dans la rubrique « Inscription » et remplissez le formulaire en ligne avec votre code invitation INVPROSANC
- Imprimez votre badge électronique et présentez-vous à l'accueil de la manifestation.

RENCONTRES NATIONALES DE LA GESTION DES EAUX À LA SOURCE Séparer, Traiter, Valoriser, Economiser

13&14

octobre 2020

DIJON

Parc des expositions



www.rencontres-eaux.com

@Reseau_EAU



LE RISQUE ROUTIER

La route est à l'origine d'accidents du travail graves ou mortels. Si la responsabilité civile et pénale du conducteur est engagée en cas d'infraction ou d'accident responsable, celle de l'employeur peut l'être également en tant que garant de la sécurité du salarié.

Le Code du travail oblige l'employeur à procéder à l'évaluation des risques et donc intégrer le risque routier au document unique. Parmi les actions de prévention, citons l'entretien régulier des véhicules, le management des déplacements avec temps de repos, les rythmes de travail, la prise en compte du risque d'accidents de mission.

La mise en place d'une politique de sécurité

Elle constitue un réel vecteur de performance car elle permet de réaliser des économies de manière directe et indirecte mais aussi de protéger les salariés.

Le risque routier professionnel recouvre l'ensemble des risques liés aux déplacements véhiculés dans le cadre professionnel, à la fois dans leurs aspects organisationnels, techniques et humains. Dans le secteur du BTP, la route est la deuxième cause d'accidents graves et mortels après les chutes de hauteur, la première si l'on prend en compte également les trajets domicile-travail qui totalisent les trois quarts des accidents.

Concernant les mesures à adopter, consultez www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Le-risque-routier/La-prevention-du-risque-routier-dans-le-BTP

Bien utiliser un véhicule utilitaire léger

Les conducteurs de VUL sont les plus exposés au risque routier parmi tous les travailleurs amenés à utiliser un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle. Or, un VUL sur quatre est utilisé dans le secteur du BTP et le parc ne cesse de s'agrandir.

Pour en savoir plus sur les critères de choix et l'entretien, reportez-vous à l'adresse : www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Le-risque-routier/L-utilisation-d-un-vehicule-utilitaire-leger-VUL

Sécuriser le véhicule lors du chargement et de l'arrimage

Utilisés quotidiennement pour transporter des matériels et des matériaux, les fourgons, fourgonnettes... peuvent également servir de vestiaire, de bureau ou d'atelier. Leur aménagement avec une cloison de séparation et des points d'arrimage permettent de prévenir toute projection du chargement vers les occupants en cas de choc frontal.

Pour connaître les recommandations de l'OPPBTP concernant les bonnes pratiques, consultez www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Le-risque-routier/Le-chargement-et-l-arrimage

Outre les informations pratiques, le site Prévention BTP vous offre une palette d'outils pour vous aider à mettre en place dans votre entreprise une politique de prévention du risque routier, passant par divers outils :



- une aide à l'évaluation simple et méthodique des risques : Dans votre espace e-prevention du site www.preventionbtp.fr, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un outil pour évaluer les risques professionnels de votre entreprise et éditer votre document unique ;

- l'accès à de la documentation

...comme, par exemple, la fiche Transport des marchandises dangereuses par route en quantités limitées - réf. A6 F 02 19. Les activités du BTP mettent en œuvre de nombreux produits classés dangereux au titre de la santé, du travail et de l'environnement, susceptibles d'être classés au transport des marchandises dangereuses, et donc soumis à la réglementation ADR qui s'applique en Europe. L'ADR 2019 est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019.

Cette fiche est une aide aux entreprises confrontées, en compte propre, au transport de ces produits en quantités restreintes. Extrait de la fiche : « Toute personne recrutée à un poste en rapport avec le transport de marchandises dangereuses doit recevoir, avant son affectation, une formation adaptée à ses fonctions. Cette formation doit tenir compte des modifications de la réglementation, dont un module traite de la sûreté ».

...ou encore le memento « Risque routier – 10 actions de prévention » réf. J2 H 01 12, qui présente des actions dans les domaines suivants : limiter les déplacements ; vérifier l'état du véhicule, l'état des pneus ; organiser le chargement, arrimer les charges ; respecter le code de la route, garder une distance de sécurité, gérer les situations d'accident, éviter les substances psychoactives.

Le saviez-vous ?

En cas de distance lieu de résidence-lieu de travail égale ou supérieure à 50 km aller, ou d'impossibilité de parcourir cette distance en moins d'1h30 en transports en commun, le salarié peut bénéficier de l'indemnité de grand déplacement pour couvrir ses frais de nourriture et d'hébergement supplémentaires.

PréventionBTP
En direct

Une réponse immédiate à vos questions sécurité et prévention

▶ Posez votre question

sur <https://endirectavec.preventionbtp.fr/>



OPPBTP/Jean-Jacques Pelletier



C'EST LA RENTRÉE, AUSSI POUR VOS APPRENTIS !

Le manque d'expérience des apprentis pour le monde du travail fait qu'ils doivent bénéficier d'un encadrement spécifique afin de préserver leur santé et leur sécurité. Notre partenaire, l'IRIS-ST, le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, vous livre ses conseils.



Accueillir un apprenti au sein de son entreprise, c'est un peu agrandir « la famille ». Comme tout nouveau salarié, l'arrivée d'un jeune dans l'équipe demande au préalable une réflexion sur son intégration dans l'entreprise, son accompagnement au quotidien, ses missions et son évolution au sein de l'entreprise. Voici quelques pistes pour une rentrée réussie.

Préparer son arrivée

Un accueil bien préparé est gage d'une rentrée en toute sécurité ! Cette préparation doit notamment consister à :

- déterminer les tâches qui vont être réalisées par l'apprenti,
- adresser une déclaration préalable aux services de l'Inspection du travail, en fonction des tâches et des moyens matériels,
- réaliser et formaliser l'évaluation des risques professionnels de l'apprenti dans le document unique de l'entreprise,
- désigner un tuteur,
- préparer les équipements de protection individuelle (EPI) à lui remettre,
- programmer la visite d'information et de prévention (VIP),
- informer l'ensemble du personnel de son arrivée.

Travaux interdits

Si votre apprenti est âgé de moins de 18 ans, certains travaux lui sont interdits du fait de leur dangerosité, tels que, par exemple, les travaux exposant au risque électrique sous tension, les travaux de démolition et de tranchées avec risque d'effondrement ou d'ensevelissement.

En revanche, d'autres travaux dits réglementés peuvent être autorisés comme les travaux temporaires en hauteur, sur échafaudage, exposant à des agents chimiques dangereux..., sous réserve d'une déclaration à l'inspection du travail, pour lui permettre d'apprendre le métier. Cette déclaration est valable 3 ans et couvre l'ensemble des jeunes accueillis dans l'entreprise, sous réserve toutefois d'un avis favorable du médecin du travail.

Accueillir et accompagner le jeune

L'accueil est un moment important qui ne doit pas être négligé. C'est l'occasion de lui faire faire un tour de l'entreprise afin de décrire son fonctionnement, de le présenter à l'ensemble de l'équipe, d'aborder les questions d'organisation (accès, circulation), de prévention des risques (dangers et consignes à respecter) et des mesures à prendre en cas d'accident. A cette

occasion vous devez également lui remettre sa tenue de travail, les EPI et outils de travail nécessaires à son activité.

Gardez toujours à l'esprit que votre jeune est en cours d'apprentissage du métier. Il aura donc besoin de temps pour acquérir de l'efficacité et de l'autonomie, et gagner en compétence. Soyez particulièrement vigilant pendant la période d'intégration, souvent propice aux accidents. Veillez notamment au port des EPI, à ce qu'il ne se retrouve jamais seul sur un chantier et qu'il soit bien informé des risques et mesures de protection à respecter.

Pour vous aider, l'IRIS-ST met à votre disposition les mémos Apprentis et Prévention en deux exemplaires, l'un pour l'apprenti et l'autre pour le chef d'entreprise qui rappellent les droits et les devoirs de chacun, de l'accueil dans l'entreprise aux risques à éviter.

Pour le chef d'entreprise il est rappelé quels sont les travaux interdits et réglementés pour ces jeunes en formation.

Ces mémos sont téléchargeables gratuitement sur le site internet www.iris-st.org et consultables sur l'application de l'Institut « Les Mémos ».

Mélanie Baumea



Tronçonneuse à béton et à pierre de 4 300 W

Modèle : GS 461. Marque : Stihl



Spécialisée dans le sciage du béton, elle assure des coupes de coin nettes et précises. Elle est dotée d'un moteur à balayage stratifié de 76,5 cm³ de cylindrée à moindres émissions de nuisances à l'échappement, d'un carburateur à compensateur et d'un filtre à air HD2 offrant de grands intervalles de maintenance. Grâce à des segments diamantés aiguisés par avance, la chaîne 36 GBM offre un très haut rendement avec une grande longévité dès la première coupe. La chaîne à découper diamantée avec maillons à forme ergonomique permet un travail sûr et n'émet que de faibles vibrations. Poids : 7,6 kg.

Minidumper avec caisson autochargeur et déchargement en hauteur < 3,5 t - Modèle : HS701. Marque : Hinowa.



Ce matériel a été conçu pour garantir une hauteur de déchargement élevée et atteindre les hauteurs typiques des camions avec licence B. Il se caractérise par un échangeur de chaleur de l'huile hydraulique qui empêche la surchauffe et permet de faire face à des cycles de travail longs en maintenant la température constante. Il est également doté d'un élargissement hydraulique du chevillard pour une stabilité renforcée. Motorisations disponibles : moteur diesel Kubota 9,4 HP et moteur à essence Honda GX390 11,7 HP, tous deux à démarrage électrique. Vitesse de translation : entre 2,2 et 4 km/h.

Puissance sonore : 99 dB. Poids : 620 kg. Capacité : 0,19 m³, capacité du caisson volume à ras : 0,25 m³ (ISO 6483).

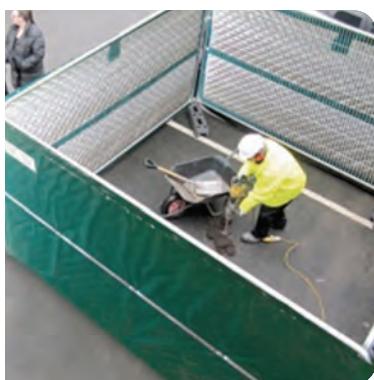
Grilles piscine/trottoir PVC traité anti-UV

Modèle : Connecto®

Marque : Nicoll



Leur texture anti-dérapante évite les glissades et les chutes ; l'ouverture des trous est inférieure à 8 mm, ce qui permet de marcher pieds nus dessus en sécurité, conformément à la norme EN 1253-1. Déclinée en gris, sable ou blanc, elles résistent aux agents chimiques (chlore, sel, savon...) et à la corrosion. Dimensions (L x l x h en mm) : 500 x 128 x 20. Classe de résistance A15 (NF EN 1433). Mise en œuvre : pour les verrouiller, il suffit de désoperculer les passages de vis et d'utiliser les kits de fixation. Des pattes de positionnement intègrent les grilles au corps de caniveau afin de créer l'espace nécessaire pour une bonne dilatation.



Bâche pour protection acoustique de chantier

Modèle : Zoneprotect. Marque : Kingpro

Afin de lutter contre les nuisances sonores sur chantier, cette bâche composée de matériaux traités non feu et anti-UV, hydrophobe, offre une réduction acoustique jusqu'à - 38 dB (en France, les nuisances sonores sont considérées comme des infractions de 5ème classe et sont passibles d'une amende pouvant atteindre 1 500 €). Compatible pour clôtures mobiles de chantier et échafaudages, ses dimensions standards sont 3,55 x 2 m. Finition avec œillets tous les 50 cm, confection sur mesure possible. Accessoires : liens de fixation plastique ou élastique.



Invention anti-gaspillage : la benne chauffante de stockage d'enrobés
Modèle : Thermobox.
Marque : TMF - L2CI

Née d'une volonté de lutter contre le gaspillage des excédents d'enrobés, cette benne chauffante autonome tout-en-un, de fabrication 100% française, fabriquée dans l'Ain, peut être réalisée sur mesure selon les côtes des camions du client. La benne chauffante est capable de stocker et de fournir de l'enrobé et/ou du grave bitume en maintien en température, pendant 24 à 48 h. Sous la forme d'un caisson mécano soudé fermé par le haut par deux portes à battant hydraulique, elle est calorifugée par un isolant technique capable de résister à des températures de 900°C. Actuellement disponible en plusieurs capacités jusqu'à 18 t adaptées sur un bras ampliroll, elle sera aussi commercialisée en version semi benne jusqu'à 28 t de charge répartie en 2 caissons (à l'avant de 10 t et à l'arrière 18 t).

Jean-Jacques Pelletier



Aérosol marqueur temporaire
Modèle : Ecomarker Colormark.
Marque : PlastiKolor'Action



Destiné à la réalisation de marquages devant rester visibles pendant peu de temps pour la signalisation de chantiers par exemple, ou dans les domaines de la conception paysagère, sur les terrains de sport et de golf... cet aérosol est respectueux de l'environnement grâce à des composants sélectionnés, respectueux des plantes. En raison de la craie utilisée en base, le marquage ne tient pas plus de quelques jours ou semaines et s'efface rapidement en cas de pluie persistante ou d'endroits très fréquentés. Bouchon de sécurité à une main breveté pour une fonctionnalité améliorée et une sécurité accrue. Garantit un marquage sans se salir les doigts avec le déclencheur Easy-Touch.
 Coloris : blanc, jaune, rouge, bleu, vert, orange, rose. Également disponible en bombe de 750 ml pour une utilisation dans les coloris suivants : blanc, jaune, rouge, bleu.

Brise-béton à essence. Modèle : Cobra PROe.
Marque : Atlas Copco

Cet outil professionnel est voué aux petits travaux rapides nécessitant de se déplacer dans des terrains difficiles, tout en restant polyvalent : démolition du béton, découpe de l'asphalte, creusement, utilisation d'enfonçage-pieux, compactage et forage. Disponible en version longue et courte, il est doté d'un filtre à air et d'un contrôle du niveau d'huile. Vitesse de rotation du fleuret : 250 tr/min. Consommation : entre 1,3 l/h et 1,5 l/h. Dimensions (P/L/l en mm) : 281/732/585. Puissance acoustique (Lw) : 108 dB(A). Poids : 25 kg.



Ensemble veste et pantalon haute visibilité pour les travaux en extérieur
Modèle : Fluo Advanced Haute Visibilité.
Marque : Cepovett Groupe

De haute visibilité, cet ensemble est destiné aux travailleurs évoluant dans des environnements dans lesquels la visibilité est obligatoire de jour et de nuit. Il est fabriqué à partir de matériaux écoresponsables tels que le coton bio 270 g, un tissu composé à 70 % de polyester recyclé et à 30 % de coton bio-équitable. La méthode de tissage utilise un renforcement spécial via des fils entrelacés à intervalles réguliers. Proposés en orange, rouge et jaune fluorescent, le pantalon et la veste intègrent de nombreuses bandes réfléchissantes, poches, soufflets d'aération, ainsi qu'une ceinture extensible auto-ajustable.



Jean-Jacques Pelletier

« 10 clés pour piloter une entreprise du paysage »
 auteur(s) : Véronique Chauveau-Aussourd, Jean-Marc Lagoda, Yann Leblond, éditeur : Editions France Agricole, date de parution : mai 2020, EAN : 978-2855576572, 29 €.

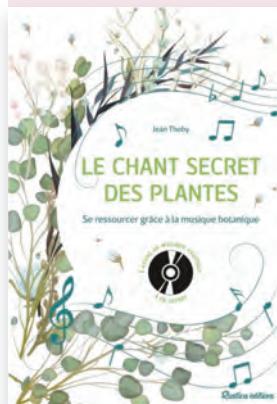


ATTENTION : l'éditeur offre une réduction spéciale « adhérents CNATP » de 5%. Pour l'obtenir, mentionnez le code PAY07 lors de votre commande internet sur le site de l'éditeur (www.editions-france-agricole.fr/) dans la case "code PROMO", ou par le biais d'un bon de commande papier

Ce guide de 256 pages a pour vocation d'offrir à ses lecteurs paysagistes - étudiants, futurs créateurs ou bien entrepreneurs

déjà installés -, un outil facilitant la compréhension des mécanismes fondamentaux et des grandes problématiques de la gestion, qu'ils peuvent rencontrer dans leur domaine. L'objectif est également, à terme, de garantir les décisions les mieux adaptées afin d'aider au meilleur développement possible des entreprises. L'ouvrage est organisé en dix clés, chacune détaillant les concepts et mécanismes financiers relatifs au cycle étudié : définir sa politique commerciale et savoir se positionner, définir ses ressources et financer son exploitation, maîtriser les fondamentaux et les mécanismes de calcul de prix de vente, diriger ses projets et ses projections pour être plus performant, gérer la saisonnalité des activités, évaluer régulièrement son entreprise et piloter son activité à l'aide de tableaux de bord... Tout cela avant d'aborder les exercices, études de cas et leurs corrigés. Les différents calculs sont détaillés et les bonnes décisions à prendre sont expliquées.

« Le chant secret des plantes - Se ressourcer grâce à la musique botanique »,
 auteur : Jean Thoby, éditions Rustica, EAN : 9782815312851, 17 €



Passionné par les végétaux, l'auteur - pépiniériste expert entouré de scientifiques passionnés - dévoile dans cet ouvrage par ailleurs riche en témoignages et anecdotes, le monde surprenant de la « musique botanique » et notamment de la « génodique » ou encore de la « phytoneurologie », c'est-à-dire l'étude des vibrations électriques émises par les plantes selon ce qu'elles ressentent... Alors que nous en savons de plus en plus sur la mécanique profonde du monde végétal, ce livre contribue à sa revalorisation et au respect que nous lui devons, tout en ouvrant de nouvelles perspectives vers un pan inexploré des végétaux et de leurs capacités multiples. Ainsi, la lecture peut ici être rythmée par le chant de 13 plantes à écouter grâce au CD ou au QR code fourni avec cet ouvrage.

Jean-Jacques Pelletier

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le terrassier ne fait que ce qu'il aime faire : du terrassement



Tricel vous offre :

- ✓ Gammes complètes de Micro-Stations d'Epuration & de Filtres Compacts
- ✓ Livraison sur chantier, mise en service et entretien par Tricel
- ✓ Monocubes en PRV, légères et robustes